



Association pour le Site de Thouzon

BULLETIN D'INFORMATION N° 15

FEVRIER 1992

E D I T O R I A L

Le N° 15 de notre bulletin marquera l'histoire de notre jeune association qui entame sa cinquième année par un événement suffisamment important pour que vous tous, amis adhérents et bienfaiteurs, en ayez la primeur...

C'est une joie et un grand honneur pour moi de vous annoncer officiellement que l'Association pour le Site de Thouzon vient de se voir décerner le 1° PRIX au CONCOURS des chantiers de jeunes bénévoles de la Région P.A.C.A., organisé par la Caisse Nationale des Monuments Historiques. Ce 1° prix est assorti d'une somme de 20 000 F venant à point nommé pour redresser nos finances mises en difficultés par le remboursement du groupe électrogène (8000 F) volé pendant le Festival de la Sorgue.

J'aurais bien aimé annoncer cette agréable nouvelle lors de notre A.G. du 28 janvier mais, même si nous savions par quelques indiscretions bien informées que notre dossier était bien placé, je ne pouvais pas officialiser la nouvelle... Quoiqu'il en soit, c'est surtout, comme je vous le disais dans mon rapport moral, un encouragement formidable pour tous ceux qui oeuvrent depuis plus de 4 ans bénévolement sur le terrain pour que le site de Thouzon, lieu de culture et d'histoire, retrouve sa dignité!...

Amis bénévoles, adhérents et sympathisants, soyez honorés par cette distinction car si notre dossier a su retenir

l'attention du jury, c'est, sans aucun doute et sans fausse modestie, grâce à la précision de nos objectifs, à la qualité de nos travaux de restauration, à la volonté d'informer et de sensibiliser la population locale (Presse), et surtout au désir de rendre les séjours de nos jeunes bénévoles agréables et enrichissants...

Mais vous vous doutez bien que le montage d'un tel document a nécessité un travail soigné et long dont je tiens à remercier tout particulièrement notre ami secrétaire, Alain Péron. Le talent que nous lui connaissons a permis de présenter ce dossier avec suffisamment de clarté et de goût pour susciter l'intérêt du jury.

Une autre étape nous attend prochainement à Paris pour concourir sur le plan national où seront conviés tous les premiers prix de chaque région... La concurrence va être rude, la défense des dossiers déterminante!... Mais quel que soit le résultat, "l'important est de participer!" Ne sommes-nous pas en effet en pleine période des Jeux Olympiques?...

L'année 1992 commence bien!... Notre grand projet "UN TOIT POUR THOUZON" reste notre principale préoccupation et avec elle la recherche totale de son financement (ce qui est encore loin d'être réalisé!)... Mais nous restons foncièrement optimistes et croyons que l'année 1993 verra le début des travaux.

Jean-Marie TAVERNIER

SIEGE SOCIAL: Hameau de Thouzon - 84250 Le Thor
tél. 90 33 90 67

ASSEMBLEE GENERALE 1992

L'Assemblée Générale 1992 s'est tenue le 28 janvier à la salle polyvalente du Thor avec la participation d'une cinquantaine de membres (Trente membres environ s'étaient fait représenter. Sur environ 150 adhérents, ce n'est pas si mal!) Nous avons noté la présence de Monsieur le Maire et d'un adjoint, ainsi que celle de Monsieur LARGE, président de R.E.M.P.ART. P.A.C.A.

Après la lecture du rapport moral de Jean-Marie TAVERNIER, Monsieur GIRAUD, maire du Thor, a dit quelques mots pour confirmer l'intérêt que porte la municipalité à l'oeuvre entreprise par notre association, et a apporté une information intéressante: Le projet d'adduction d'eau et d'électricité au château de Thouzon est sur le point d'aboutir. Par la suite, la municipalité envisage une illumination du site.

Le rapport d'activités développé par Alain PERON a montré que l'année 1991 avait été une année d'intense activité (participation à divers stages, organisation de spectacles, chantier d'été, participation aux animations locales, participation au Concours de la Caisse Natio-

nale des Monuments Historiques...). L'équipe des jeunes bénévoles a été chaleureusement félicitée pour sa sympathie, son dynamisme et son bon esprit.

Le rapport financier, préparé par notre trésorier Stéphane GRANGIER, a laissé apparaître un très léger déficit au 31 décembre. La subvention du Conseil Général est en retard. La cause de ce léger problème financier est le vol du groupe électrogène que nous avons dû rembourser (8000 F). Il est évident que nous n'aurons plus ce type d'ennui le jour où nous aurons l'électricité sur place.

Après le vote réglementaire des différents rapports, pour rompre la monotonie de l'Assemblée générale, Alain PERON nous a proposé une petite projection de diapositives sorties des fonds de tiroirs. Nous avons pu revoir le château de Thouzon avant les premiers travaux, le retable de Thouzon exposé au Louvre, quelques dessins anciens photographiés aux Archives...

Le président Jean-Marie TAVERNIER a ensuite présenté les projets 92: spectacle du mois de juillet,

chantier de jeunes bénévoles du mois d'août, GROS projet: "Un toit pour Thouzon". Pour ce dernier, le devis étant énorme (près de 900 000 F), nous ne sommes pas sûrs de la réalisation cette année: il faudra peut-être attendre 1993. Actuellement, nous pouvons compter à peu près sur 55% du montant du devis, mais nous attendons d'autres financeurs.

Autre petit projet: un PIN'S est en préparation; il sera vendu à partir du mois de mars.

Nos statuts prévoient le renouvellement du Conseil d'Administration tous les deux ans. Le nouveau Conseil a été élu avec deux nouvelles recrues: Geneviève VELUIRE et Bernard ARBOMONT.

L'A.G. s'est terminée avec le verre de l'amitié, moment privilégié pour se rencontrer, bavarder, mieux se connaître.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

membres élus:

Bernard ARBOMONT
Francis CARGNINO
Stéphane GRANGIER
Pierre LECLERC
Denis MATHIEU
Yves RHAME
Jean-Pierre SEGUIN
Jean-Marie TAVERNIER
Geneviève VELUIRE

membres de droit:

Gilda CHABOT
Paulet CHABOT
Edith PERON
Alain PERON
Monsieur le Maire
Mr le Président du Conseil Général

BUREAU

Président:
Jean-Marie TAVERNIER
Vice-Président:
Jean-Pierre SEGUIN
Trésorier:
Stéphane GRANGIER
Trésorier adjoint:
Yves RHAME
Secrétaire:
Alain PERON
Secrétaire adjoint:
Bernard ARBOMONT

COTISATIONS 1992

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE ADHESION!

membre actif... 70 F

couple..... 100 F

bienfaiteur..... 200 F ou plus!

Adressez-nous vos chèques libellés à l'ordre de:
ASSOCIATION
POUR LE SITE DE
THOUZON

Ou, si vous souhaitez que votre don soit déductible de vos impôts dans la limite de 5% du revenu imposable, adressez votre chèque à l'Association pour le Site de Thouzon, mais libellé à l'ordre de R.E.M.P.ART. (à partir de 200 F).



Extraits du Mémoire de maîtrise de Mme Jeanne RECH

Raymond de Saint Gilles, Comte de Toulouse, Marquis de Provence, confirme en 1088 la donation du Mont de Thouzon à l'Abbaye de Saint André d'Andaon (Manuscrit 2401 Archives Départementales)

"... Ce précieux document mentionne les limites du territoire qui entre dans la jouissance de l'abbaye. Une partie des terres abandonnées est formée de marécages. Il est traversé par un réal, un petit pont offre un passage dans les environs de Tuver (Thuve) et un *portus* (gué) se situe au lieu-dit *Albennat* sur la Sorgue.

... termini quaeque ipsius paludis sunt quam Bosoblaus et Aitelena uxor sua donaverunt monasterio ab portu Albennat, usque al tor de la Vorzena, del tor de la Vorzena ad Gadperene, de Gadperene al riauher...

Item termini quoque territorii Todonis sunt (quod territorium ego monasterio domivi) del rialmer als sources de Ijimbart ad terram de Vidal exemplador, et inde ad pontem minore, de ponte minori revertitur ad tuver...

On peut essayer aujourd'hui de localiser quelques éléments de cet environnement. Il existe entre le Thor et Thouzon un quartier jadis formé de marécages. Lorsque celui-ci fut drainé, on y cultiva de la garance. Ce quartier que l'on appelle le Trentain parce que la redevance à payer pour la culture de ces terres s'élevait au trentième de la récolte, est situé au nord-ouest de Thouzon dans la plaine, tourné vers Saint Saturnin lès Avignon, à l'ouest et au sud il est limité par le bras de la Sorgue passant par Velleron. On en retrouve trace dans la toponymie car au-delà des terres du Trentain il existe au nord de la Départementale D8 un lieu aujourd'hui appelé "Les Paluds".

Le marais fut légué par Bosoblaus et ses proches. Le marquis précise aussi les limites des terres qu'il concède. A partir de ses indications il est possible de les situer à l'ouest du mont, en effet au nord les terres du Trentain sont limitées par le canal appelé aujourd'hui réal de Monclar, mais plus à l'est ce même canal porte le nom de Mayre Real, similitude frappante avec le Rialmer du texte. Le point ultime qui marque ce bornage se plaçait à Tuver, la présence actuelle du

quartier du "Petit Thuve" nous le laisse supposer au même endroit. Les confronts donnés par cette charte n'ont pas tous été identifiés, mais une étude plus poussée de la toponymie pourrait aider à compléter cette recherche. Toutefois les repères retrouvés suffisent pour retracer presque sans discontinuité un ensemble de terres autour de Thouzon: à l'ouest les marais, au nord et au nord-est le Rialmer, au sud-est Tuver, au sud-sud-ouest la Sorgue. Sur la dite Sorgue, il faudrait placer le "portus" au lieu-dit Albennat; aucun toponyme aujourd'hui n'évoque cette désignation.*

* Une transaction passée entre Giraud-Amic et l'Abbé le 24 janvier 1337 précise les limites du territoire de Thouzon, situant le "port d'Aubennat" entre les terroirs de Velleron et du dit Thouzon (Archives Départementales du Vaucluse, Duché de Caderousse, série E, liasse 236).

La seigneurie de Thouzon.

"La donation à l'Abbaye de Saint André d'Andaon du prieuré et du territoire de Thouzon par le Comte de Toulouse atteste que sa suzeraineté sur cette partie de la Provence est effective en 1088 bien avant le partage de 1125...

Face au pouvoir de l'évêque, l'abbaye était protégée par l'immunité conférée par le pape Grégoire V en 999. De même, un diplôme délivré par Charlemagne conférait aux établissements monastiques l'immunité vis-à-vis des forces laïques. Or la charte de 1088 mentionne que le marquis se réserve l'albergue et le droit pour lui d'y aller en armée: *... meo annu li albergo excluso, et mecum ire in exercitu dum opus fuerit...*

Il envisage alors de créer une place forte en ce lieu, et s'arroge les droits régaliens, faisant de l'abbé, non son vassal, mais son subordonné. Ce dernier conserve la seigneurie foncière,

tandis qu'au marquis revient une partie de la seigneurie banale. Cette situation confirme celle déjà entrevue par Jean-Pierre Poly: *L'immunité des domaines de l'église dans le midi a probablement un caractère assez négatif et restreint, à la fois parce que l'église immuniste s'en remet au comte pour l'exercice des droits publics et parce que cet exercice ne touche pas des groupes paysans indépendants, restés assez nombreux. Si ceux-ci doivent des prestations ou des services, c'est au comte ou à ses représentants...*

Dans la région du Mâconnais, Georges Duby observe le même phénomène: *... enfin et c'est le cas le plus fréquent sur la majeure partie de leur temporel, les grands établissements ecclésiastiques ont bien conservé certains droits seigneuriaux, mais abandonnent leurs prétentions à l'autonomie, ils doivent partager le ban avec le seigneur territorial. Admettant sa supériorité, moines et chanoines sont convenus d'utiliser sa puissance et lui confient les fonctions de protection qu'ils ne sont pas capables d'assumer, ils lui permettent en échange de lever sur leurs hommes des exactions bien définies, rétribution légitime de son action défensive et policière.*

C'est dans ces conditions que Raymond de Saint Gilles apporte son soutien à la réforme grégorienne. Dans l'attribution de ses générosités il ne perd pas de vue ses intérêts et le sentiment religieux qui l'anime n'est pas la seule raison qui le pousse à répondre à l'appel du pape Urbain II lancé en 1096 à Clermont. Néanmoins il conduit au mois d'octobre 1096 les seigneurs provençaux à la première croisade."



FESTIVAL DE LA SORGUE

Au mois de juillet 1992, durant la période du Festival de la Sorgue, nous organiserons un spectacle de plein air dans la cour du château de Thouzon. Nous vous en préciserons la date exacte ultérieurement, mais nous pouvons déjà vous dire qu'il s'agira d'un concert de musique par le

QUATUOR DE TROMPETTES DE PROVENCE.

Depuis sa création, en 1976, le Quatuor de Trompettes a donné de très nombreux concerts tant en France qu'à l'étranger. Sur les ondes, c'est FR3 Lyon, FR3 Marseille, France-Inter, France-Musique qui ont tour à tour programmé le Quatuor. Il a participé à de nombreux festivals, dont le Festival Méditerranéen des Jeunes Interprètes. Trois disques 30 cm sont venus couronner un travail soutenu et enthousiaste.

Cette formation peut être considérée comme rare en son genre dans la région et même ailleurs. En effet, il est exceptionnel de pouvoir écouter quatre trompettistes seuls en concert, exceptionnel de voir réunie toute la famille des trompettes, à savoir: la trompette piccolo, celle en Ré, en Ut, en Si Bémol, le cornet à pistons, le bugle, la curieuse trompette basse, tout cela au cours d'une même soirée. Depuis 1987, des synthétiseurs enrichissent le quatuor pour un élargissement de sa coloration.

LE QUATUOR DE TROMPETTES DANS LA PRESSE

"Nous avons pu apprécier le jeu d'une grande sensibilité et tout en finesse de J. Jarmanon qui fut l'élève de Maurice André." (LE COMTADIN)

"Le son est très beau, très musical, très aéré et donne aux musiques de TELEMANN, PURCELL ou BACH leur véritable grandeur." (LE PROVENÇAL)

"C'est un succès immédiat que Jacques JARMASSON et ses musiciens ont obtenu dans tout le sud-est de la France." (HARMONIE)

"Quatre merveilleux musiciens sont venus apporter la chaleur du plus majestueux des instruments, la trompette." (LE DAUPHINE LIBERE)

L'ASSOCIATION POUR LE SITE DE
THOUZON
INFORME AUSSI PAR MINITEL:

MINITEL Le Thor Info
90 33 88 29

Egalement sur le service minitel de R.E.M.P.ART.:
36 16 REMPART

...EN BREF...

- Nous serons présents à la 2^e Foire des Rameaux du Thor: N'hésitez pas à venir nous rencontrer; nous présenterons tous nos documents (photos, dossiers...).

- Nous serons présents également au Festival de la Sorgue (voir détails en dernière page).

- Nous serons présents à la journée des Charrettes Fleuries du Thor (Il faudra nous aider!).

- Le PIN'S du Château de Thouzon sera mis en vente au début du mois de mars: Il faudra en vendre un maximum! Faites-le savoir autour de vous!

- N'oubliez surtout pas que nous vendons un excellent vin rouge des "COTES-DU-RHONE" étiqueté "Cuvée du Prieur de Thouzon" (110 F le carton de 6 bouteilles). S'adresser au garage RHAME.



R.E.M.P.ART.

éditeur

L'Union R.E.M.P.ART. édite une série de livres de la collection Patrimoine Vivant que vous pouvez commander directement à R.E.M.P.ART., 1 rue des Guillemites, 75004 Paris ou par notre intermédiaire.

CHATEAUX FORTS

images de pierre des guerres médiévales
de André Châtelain 69 F

PLACES FORTES

bastion du pouvoir
de Nicolas Faucherre 69 F

MONASTERES

des pierres pour la prière
de Michel Boutier 69 F

VITRAIL

art de lumière
de Françoise Perrot et Anne Granboulan 76 F

NAVIRES

mémoire de la mer
de Louis Le Roc'h Morgère 120 F

Prévoir 10 F de frais de port

